



**HT ou
TTC**

**un point de vigilance
particulièrement
important**

→ **L'analyse des offres : les précautions utiles**

L'analyse des offres permet au pouvoir adjudicateur d'éliminer les offres non recevables, de classer celles qui le sont, puis de proposer à la commission d'appel d'offres le ou les candidat(s) retenu(s) à l'issue de la consultation. Il est donc indispensable pour le pouvoir adjudicateur de s'assurer que les offres sont bien comparables.

Certains points de vigilance sont à observer :

→ **Le prix HT (hors taxes) et le prix TTC (toutes taxes comprises)**

Le pouvoir adjudicateur doit veiller à ce que le prix TTC de chaque offre intègre bien l'ensemble des taxes (TVA mais aussi TCFE, CTA, CSPE) avec les mêmes taux et assiettes de calcul.

→ **Le coût de la réserve rapide RTE**

Le coût des réserves rapides est une redevance de soutirage physique perçue par **RTE** auprès de chaque responsable d'équilibre. Il est le même pour tous les responsables d'équilibre et s'élève depuis le 1^{er} janvier 2013 à 0,15 €/MWh. Il est répercuté sur tous les clients finaux.

Il convient de s'assurer que tous les prix remis intègrent bien cette redevance.

